

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (salle Drôme – Ecosite)

Date : 25 JUIN 2019

37 PRESENTS :

MMES CHALEAT R., PARET M., BOUVIER M., LIARDET C., PIERI A., BRUN F., JACQUOT C., GRANGEON S., PASQUET N., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., MAGNON B., DELALLE B., LOTHE J., ESTEUILLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., HILAIRE JL., BERNARD O., FAYARD F., RIBES C., VENEL G., AURIAS C., FAYOLLET J., LESPETS P., MACAK JP., PEYRET JM., MACLIN B., TRICHARD C., BOUVIER M., POURRET G., DRUGUET R., GILES M., PERVIER Y., KRIER S.

10 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CASTON J., MATHIEU C., MARTIN B., DILLE Y., FAURIEL H.
MRS BALZ R., VAUCOULOUX M., COMBOROURE P., DERE L., PLANET F.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CROZIER G., DELPONT E., MALSERT J.

1 AUTRE PRESENT :

MME FOLLET A.
MR PERRIN D.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE RESSOURCES TECHNIQUES

1. Services civiques : bilan de la saison 2018/2019
2. EcoDDS (collecte des déchets dangereux ménagers en déchetterie) : approbation de la convention

II / POLE RESSOURCES

3. Avancement de grades 2019
4. Services aux communes (secrétariat de mairie permanent) : suppression d'un poste de Rédacteur Principal 2e classe et création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet
Finances
5. Approbation du Compte de Gestion 2018
6. Approbation Compte Administratif 2018 et affectation des résultats
7. Budget Supplémentaire 2019

III / SERVICE PETITE ENFANCE

8. EAJE : modification du règlement de fonctionnement

IV / POLE ENVIRONNEMENT

9. Dignes du territoire : demande de concession par la CNR (Compagnie nationale du Rhône)

V / SERVICE HABITAT – URBANISME

10. Mirmande : arrêt du PLU
11. Livron-sur-Drôme : avenant à la convention organisant les modalités d'achèvement par la CCVD d'une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme
12. Service commun mutualisé : approbation de la convention de mise à disposition d'un agent communal

Monsieur Jean Serret soumet à approbation le compte-rendu du conseil du 28/05/2019, qui n'appelant pas d'observations, est approuvé.

I – RESSOURCES TECHNIQUES

Point 1 Services civiques : bilan de la saison 2018/2019 - INFORMATION

Monsieur Jean Serret donne la parole à Madame Marie Thizy pour présenter ce bilan.

Elle informe que cette équipe est arrivée en novembre 2018 et a travaillé sur divers thèmes liés à la gestion des déchets, la mobilité.

Elle est composée de Mesdemoiselles Ambre Fernandez, Mariana Lescroart, Marie Michalet, Messieurs Johan Diez, Corentin Dumas et Mickaël Helly.

Les membres de l'équipe présentent tour à tour leur bilan à l'aide d'un powerpoint.

► La Caverne de l'Entraide en lien avec le service « Action Sociale Jeunesse »

A Livron-sur-Drôme, tous les jeudis de 8h30 à 16h30

Objectifs et fonctionnement

- Aide à l'équipement du logement pour personnes en difficulté (récupération des objets et distribution)
- Sur RDV uniquement
- Venir avec une fiche des besoins remplie par les partenaires sociaux (Restos du Cœur, croix rouge, ...)
- Possibilité de livraison (pour les personnes ne pouvant se déplacer)

Bilan

- Nombre de donateurs : 55
- Nombre de bénéficiaires : 45
- Nombre de jours d'ouverture de la Caverne : 27

	Literie	Meubles	Electroménager	Autres
Apports	29	119	35	55
Dons	20	108	30	25

Les meubles donnés étant souvent trop imposants, ils ne correspondent pas à l'aménagement dans des appartements majoritairement petits. Ils ne sont donc plus récupérés.

L'électroménager donné doit être en état de marche, sinon il ne peut être redistribué.

Le mobilier donné est quelquefois rénové ou détourné, avec l'aide d'une artiste d'Allex, « la fée crochet » (table en mosaïque avec de la vieille vaisselle, étagères à épices à l'aide de vieux tiroirs, étagères en plaques de verre percées, ...). Au total, 2 tables basses, 1 table haute, 2 étagères, 1 meuble de rangement, 1 meuble à tiroirs.

► Troc Ton Truc en lien avec le service « Gestion des déchets »

A la déchetterie de Loriol-sur-Drôme, une zone de Troc a été aménagée

Ouverture : mercredis, vendredis après-midi et samedis matin

Réutilisation et réemploi

Objectifs :

- Sensibiliser les usagers



- Réduire les déchets
- Favoriser la réutilisation

Bilan :

- 64 demi-journées d'ouverture
- 600 kg (estimé) d'objets détournés
- Création et réalisation du décor des bacs roulants pour Troc Ton Truc Mobile (à la déchetterie mobile de Puy St Martin)
- Intervention de Monsieur Vincent Lansade (professeur d'arts plastiques, graffeur, membre du collectif « sorry graffitis »)

► Bougeons autrement en lien avec le service « Services aux Communes »

Objectifs :

- Diminuer les voitures « solistes »
- Faciliter la mobilité dans les zones peu desservies par les transports en commun
- Rendre possible une vie sociale sans voiture personnelle

Par quels moyens ?

- Tests d'auto-stop par binôme
- Quelques questions auprès des conducteurs (besoins de trajets et de lieux d'arrêt adéquats)
- Calcul du temps d'attente et du nombre de voitures passées (tableau de statistiques pour 135 tests)

	Beaufort	Eurre	Montoisson Allex	Saoû	Grâne Loriol	Total
Route	D70	D93	D125	D538	D104	
Nombre de testeurs	14	3	2	13	5	37
Nombre de tests	40	21	2	41	31	135
Une voiture sur ... s'arrête (en moyenne)	6	12	12	6	6	7,1
Attente moyenne (min.)	7,4	6,5	10,0	5,0	7,0	6,5
Attente maxi (min.)	30	20	15	18	40	40
Taux de succès Attente < à 15 min	0,80	0,95	1,00	0,98	0,90	94,00
Périodes de tests	avril-mai juin-janvier	mai-juin	mai	juin-décembre janvier		

L'objectif à terme :

- Créer un réseau de covoiturage spontané (auto-stop sécurisé)
- Les bornes sont créées par le Fablab de Crest (participation de l'équipe)
- Une application mobile gratuite à développer

Profil des conducteurs (sur 10 conducteurs qui s'arrêtent) :

- 0,8 connaissent le passager
- 2,3 ont plus de 50 ans (âge estimé)
- 3,7 sont des femmes
- 4,7 font le même trajet régulièrement
- 0,5 viennent de plus de 50 km
- 0,8 vont à plus de 50 km

► Actions de sensibilisation du grand public

Objectif : Sensibiliser les habitants de la CCVD à la réduction des déchets et aux enjeux de la mobilité

Bilan :

- 160 personnes sensibilisées (83 adultes et 77 enfants)



- Course cycliste La Drôme Classique à Alex
- Trail de Saoû
- Journée familiale avec la Conserverie mobile à Livron
- Fête à Dédé dans le Haut-Livron
- Fête de la nature à Alex (Gare des Ramières)
- Marché du Coin à Cliousclat (à venir)
- Sensibilisation du Conseil Municipal des enfants à Eurre et Montoisson
- Sensibilisation des secondes d'Armorin au Campus et au lycée (sous forme artistique, thématique des déchets) dans le cadre de la semaine du développement durable

► Participation ponctuelle à d'autres projets :

- Animation soirée PCAET (jeu de la transition énergétique)
- Porteur de paroles à Saoû et Livron-sur-Drôme sur les marchés
- Formation compost et territoire : référents du composteur de Livron-sur-Drôme
- Aide ponctuelle dans les services de la CCVD (observation, découverte) : distribution de flyers et affiches, saisie de DIA (urbanisme), bourse au permis

Leur bilan personnel (ressenti) en quelques mots :

- Enrichissant
- Polyvalent
- Investissement
- Bon enfant

L'équipe remercie les services de la CCVD pour leur accueil et leur accompagnement et tout particulièrement Madame Marie Thizy.

Monsieur Jean Serret espère que leur année de service civique aura été bénéfique pour les aider à conforter leurs projets professionnels, les repositionner. Il remercie Madame Marie Thizy pour la coordination efficace de cette équipe.

Ils se retirent.

Point 2 EcoDDS (collecte des déchets dangereux ménagers en déchetterie) : approbation de la convention

Monsieur Claude Aurias rappelle que, par délibération n°20/03-11-13/B, le bureau communautaire a approuvé la convention CCVD/ Eco DDS dans le cadre de la filière de responsabilité élargie des producteurs.

Eco DDS a donc de 2014 à 2018, collecté et traité les déchets dangereux spécifiques des ménages dans les 4 déchetteries intercommunales.

Par ailleurs, Eco DDS a reversé selon les conditions de cette convention des soutiens à la CCVD pour les dépenses engagées en déchetterie notamment pour l'information, la communication et la formation des gardiens de déchetterie au tri des DDS.

	Tonnage collecté	Soutien versé par Eco DDS
2015	23.7	3 148 €
2016	24	3 985 €
2017	23.7	4 070 €
2018	19.6	3 898 €

L'agrément de l'Eco organisme est arrivé à échéance au 31 décembre 2018.

La collecte gratuite a été suspendue au premier trimestre 2019 obligeant les collectivités à détourner les flux ménagers vers la filière dite « hors eco DDS » payante.

Après de nombreuses négociations, l'Etat a renouvelé son agrément à Eco DDS pour la période 2019 – 2024 le 11 mars 2019.

Un formulaire de demande simplifiée de reprise de la collecte séparée des DDS et des enlèvements a été signé en mars 2019.



Une nouvelle convention a été proposée par Eco DDS pour les 5 prochaines années à signer avant le 30 juin 2019.

Le 04 juin 2019, un avenant à cette convention type modifiant certaines dispositions initiales a été envoyé.

La convention et son avenant prévoient notamment :

- La poursuite des soutiens aux déchetteries selon le barème fixé en annexe 3
- Un soutien forfaitaire de 625€ la tonne de déchets dangereux collectés lors du premier trimestre 2019 sur la base des tonnages du premier trimestre 2018 en dédommagement de l'absence de collecte.

Le Conseil :

- autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention type, l'avenant et tous autres documents entre l'Eco organisme de la filière des Déchets Diffus Spécifiques ménagers Eco DDS et la CCVD

II – RESSOURCES

Point 3 Avancement de grades 2019

Monsieur Robert Arnaud rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Vice-Président propose à l'assemblée :

- la création de 3 emplois d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (C3), permanents à temps complet et la suppression de 3 emplois d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe (C2)
- la création de 2 emplois d'agent social principal de 2^e classe (C2), permanent à temps complet et la suppression de 2 emplois d'agent social territorial (C1)
- la création d'un emploi d'agent social principal de 2^e classe (C2), permanent à temps non complet (32h/hebdo) et la suppression d'un emploi d'agent social territorial (C1) à TNC (32 h/hebdo)
- la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe (C3), permanents à temps complet, et la suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe (C2)
- la création de 2 emplois de rédacteur principal de 2^e classe, permanents à temps complet, et la suppression de 2 emplois de rédacteur.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/07/2019.

Le Conseil :

*- adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Point 4 Services aux communes (secrétariat de mairie permanent) : suppression d'un poste de Rédacteur Principal 2e classe et création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet

Monsieur Robert Arnaud informe que, suite à la mutation d'un agent titulaire du grade de Rédacteur Principal 2^e classe (Cat B), occupant les fonctions de secrétaire de Mairie à Autichamp et Le Poët Célard, il a été procédé à la déclaration de vacance de poste et au recrutement d'un nouvel agent.



L'agent retenu par le jury de recrutement n'étant pas inscrit sur la liste d'aptitude des rédacteurs territoriaux, il convient donc de supprimer le poste rédacteur (cat B) à temps complet créé par délibération n°4/23-10-2018 et de créer un emploi d'adjoint administratif territorial (Cat C) à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie au sein du service aux communes- mutualisation.

Il précise que la transformation de cet emploi n'entraîne pas de modification dans l'organisation administrative de la CCVD.

Le tableau des emplois est modifié en conséquence à compter du 01/07/2019.

Le Conseil :

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- supprime un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet.
- crée un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, « charges de personnel »
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Points 5 et 6 Approbation du Compte de Gestion 2018

Approbation Comptes Administratifs 2018 et affectation des résultats

Monsieur Robert Arnaud passe la parole à Monsieur Fabien Duvert pour présenter les comptes de gestion de l'année 2018.

Comptes de gestion :

Les comptes de gestion 2018 : budget Général, bâtiments, Parc d'activités et budget photovoltaïque 2018 sont conformes en tous points aux comptes administratifs 2018

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	541 180,28		-1 088 380,76		-5 447 191,48
Fonctionnement	5 794 903,81	210 000,00	567 305,43		6 122 207,23
TOTAL I	6 306 091,09	210 000,00	-1 421 075,34		-4 675 015,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
3100-CCVD-AMENAG ZONES ACTIVI					
Investissement	11 758,67		-1 179 344,39		-1 167 385,92
Fonctionnement	-140 126,76		-10 784,38		-130 911,34
Sous-Total	-128 368,09		-1 190 129,37		-1 318 497,26
3100-CCVD-IMMO ENTR BAT DESTI					
Investissement	864 250,29		-3 390,89		858 959,40
Fonctionnement	-847 409,80		-88 305,38		-716 005,38
Sous-Total	216 750,49		-91 696,27		142 954,02
TOTAL II	82 382,40		-1 281 825,64		-1 175 543,24
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	6 384 473,49	210 000,00	-2 683 600,98		3 409 472,51

Budget général :

- 4 751 mandats de paiements émis et annulations de mandats pour un montant total de 23 313 848,10 €



- 851 titres de recettes émis et annulations de titres pour un montant total de 21 892 772,76 €

Budget annexe bâtiments :

- 361 mandats de paiements émis et annulations de mandats pour un montant total de 1 051 452,62 €
- 851 titres de recettes émis et annulations de titres pour un montant total de 977 656,15 €

Budget annexe ZAE :

- 218 mandats de paiements et annulations de mandat pour un montant de 8 150 030,81€
- 46 titres de recettes dont annulations de titre pour un montant de 6 959 901,64€

Le Conseil approuve la similitude entre les comptes de gestion 2018 du trésorier et les comptes administratifs 2018 de la CCVD établis par le Président

Monsieur Jean Serret se retire pendant la présentation des comptes administratifs.

Monsieur Robert Arnaud passe la parole à Monsieur Fabien Duvert pour présenter les comptes administratifs de l'année 2018.

Compte administratif budget général

Résultats 2018

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	20 281 248.71	Recettes de l'exercice :	1 601 524.05
Dépenses de l'exercice :	19 723 943.29	Dépenses de l'exercice :	3 589 904.81
Résultat exercice 2018 :	567 305.42	Résultat exercice 2018 :	- 1 988 380.76
Excédent antérieur reporté :	5 554 901.81	Excédent antérieur reporté :	541 189.28
Résultat de clôture ex. 2018 :	6 122 207.23	Résultat de clôture ex. 2018 :	1 447 191.48
Cumul des 2 sections			4 675 015.75

Monsieur le Directeur précise que le résultat en section d'investissement est à relativiser car des recettes budgétées en 2018 sont en attente d'encaissement en 2019 :

- 875 000 € emprunts
- 350 000 € FCTVA
- 187 000 € subvention siège

Concernant le résultat en section de fonctionnement, le reste réellement disponible est de 227 605.42 € (résultat net, représentant 1 % du budget) si on retranche la somme de 339 700 € pour la fibre (somme que la CCVD a payée en 2018 en investissement mais la recette fiscale s'effectue en fonctionnement).

Monsieur Loïc Morel trouve qu'il serait intéressant de mettre face à face les sommes dépensées pour la fibre depuis la prise de compétence par ADN et le nombre de prises effectivement déployées à ce jour sur le territoire.

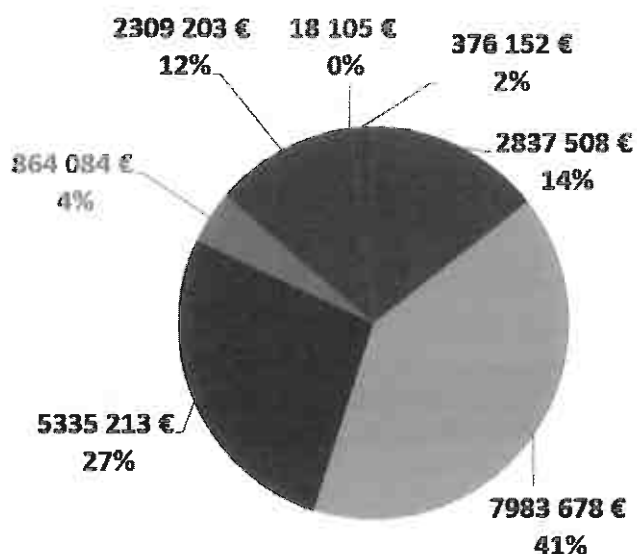
Un point sera fait au prochain conseil.



Répartition des dépenses : 19 723 943.29 €

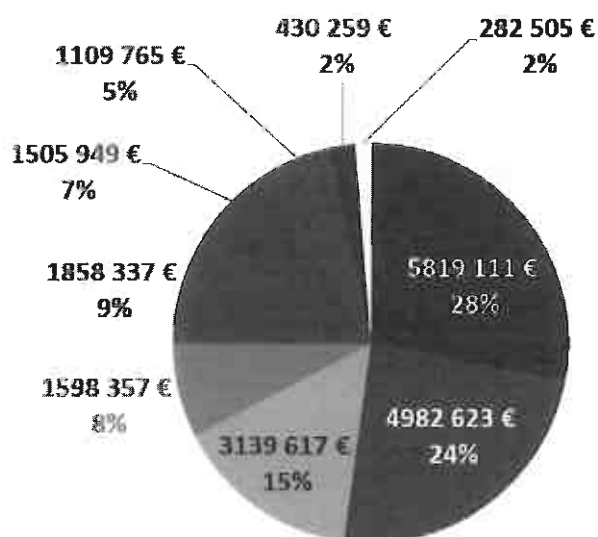
- par type de dépenses

- Charges à caractère général (chp 11)
- Charges de personnel (chp 12)
- Reversements Etat et Communes
- Opérations d'ordre entre section
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles



- par service

- Reversements aux communes et à l'Etat
- Environnement - Déchets
- Enfance
- Services généraux et administratifs
- Communes et territoire, Urbanisme
- Moyens transversaux et maîtrise d'ouvrage
- Agriculture et Economie
- Social- Jeunesse
- Communication



Bilan

Investissement :

- Déficit 2018 d'investissement (Chapitre 001) : - 1 447 191,48 €
- Besoin de financement en 2019 au titres des restes à réaliser de 2018 : 1 252 547,28€
- Besoin Global de financement : 2 699 738,76€

Fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/18 (Chapitre 002) : 6 122 207,23 €

Proposition d'affectation de résultats

- Compte tenu de l'attente du versement des recettes évoquées précédemment, il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de 895 000 € nécessaire au paiement de :
 - Fibre 390 000 € la fiscalité est perçue en fonctionnement mais les travaux sont budgétés en investissement
 - Sem V2D 250 000 €



- Capital emprunt 255 000 €
- Report à nouveau pour le budget de fonctionnement 2019 : 6 122 207,23 – 895 000€ = 5 227 207,23€
- Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reportés au BS 2019 : 5 227 207,23€

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)		5 354 901,81		541 189,28		6 096 091,09
Opérations de l'exercice	19 723 943,29	20 291 248,71	3 589 904,81	1 601 524,05	23 313 848,10	21 892 772,76
Total cumulé	19 723 943,29	25 846 150,52	3 589 904,81	2 142 713,33	23 313 848,10	27 988 863,85
Résultat de l'exercice		567 305,42	1 988 380,76		1 421 075,34	
Résultat de clôture		6 122 207,23	1 447 191,48			4 675 015,75
déficit de de la section d'investissement			a) 1 447 191,48	euros		
Restes à réaliser			1 252 547,28		euros	
Besoin de financement au titre des R.A.R.			b) 1 252 547,28	euros		
Besoins de financement au titre des opérations diverses			c)	(rep/provision)		
Besoin de financement global			(a+b+c) 2 699 738,76	euros		
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			895 000,00	au compte 1068(excédents de fonctionnement capitalisés)		
			5 227 207,23	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)		

Compte administratif budget annexe bâtiments

Résultats 2018

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	560 243.25	Recettes de l'exercice :	417 412.90
Dépenses de l'exercice :	628 746.83	Dépenses de l'exercice :	422703.79
Résultat exercice 2018 :	- 68 505.58	Résultat exercice 2018 :	- 5 290.89
Déficit antérieur reporté :	- 647 499.80	Excédent antérieur reporté :	864 250.29
Résultat de clôture ex. 2018 :	- 716 005.38	Résultat de clôture ex. 2018 :	858 959.40
Cumul des 2 sections			142 954.02

Proposition d'affectation de résultats

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	647 499,80			864 250,29		216 750,49
Opérations de l'exercice	628 748,83	560 243,25	422 703,79	417 412,90	1 051 452,62	977 656,15
Total cumulé	1 276 248,63	560 243,25	422 703,79	1 281 663,19	1 051 452,62	1 194 406,64
Résultat de l'exercice	- 68 505,58		- 5 290,89		- 73 796,47	
Résultat de clôture	- 716 005,38			858 959,40		142 954,02

Déficit de la section d'investissement

a) 858 959,40 euros

Restes à réaliser investissement

664 825,37 euros

Besoin de financement au titre des R.A.R.

b) 664 825,37 euros

716 005,38 au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)



Compte administratif budget zones

Résultats 2018

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	4 137 366,64	Recettes de l'exercice :	2 822 535,00
Dépenses de l'exercice :	4 148 151,22	Dépenses de l'exercice :	4 001 879,59
Résultat exercice 2018 :	- 10 784,58	Résultat exercice 2018 :	- 1 179 344,59
Déficit antérieur reporté :	- 140 126,76	Excédent antérieur reporté :	11 758,59
Résultat de clôture ex. 2018 :	- 150 911,34	Résultat de clôture ex. 2018 :	- 1 167 585,92
Cumul des 2 sections		-	1 318 497,26

Proposition d'affectation de résultats

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	140 126,76			11 758,67	128 368,09	
Opérations de l'exercice	4 148 151,22	4 137 366,64	4 001 879,59	2 822 535,00	8 150 030,81	6 959 901,64
<i>Total cumulé</i>	<i>4 288 277,98</i>	<i>4 137 366,64</i>	<i>4 001 879,59</i>	<i>2 834 293,67</i>	<i>8 290 157,57</i>	<i>6 971 660,31</i>
Résultat de l'exercice	- 10 784,58		- 1 179 344,59		- 1 190 129,17	
Résultat de clôture	- 150 911,34		- 1 167 585,92		- 1 318 497,26	

besoin de financement de la section d'investissement	a)	1 167 585,92	euros
excédent de financement au titre des R.A.R.	b)	-	euros
Besoins de financement au titre des opérations diverses	c)		(rep/provision)
besoin de financement global d'investissement	(a+b+c)	1 167 585,92	euros
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
		150 911,34	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)

Compte administratif budget SPIC

Ce budget, créé en 2018, n'a fait l'objet d'aucune écriture en 2018.
La totalité de ses lignes n'a fait l'objet d'aucune est à 0€

Consolidation des 4 budgets

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		4 767 275,25		1 417 198,24		6 184 473,49
Opérations de l'exercice	24 500 843,34	24 988 858,60	8 014 488,19	4 841 471,95	32 515 331,53	29 830 330,55
<i>Total cumulé avec report antérieur</i>	<i>24 500 843,34</i>	<i>29 756 133,85</i>	<i>8 014 488,19</i>	<i>6 258 670,19</i>	<i>32 515 331,53</i>	<i>36 014 804,04</i>
Résultat de l'exercice 2018		488 015,26	- 3 173 016,24		- 2 685 000,98	
Résultat de clôture au 31/12/2018		5 255 290,51	- 1 755 818,00			3 499 472,51

Monsieur Robert Arnaud propose de procéder aux votes des 4 comptes administratifs ainsi que de l'affectation de leurs résultats.

Le Conseil approuve les Comptes Administratifs 2018 des 4 budgets tels que présentés et l'affectation de leurs résultats.

Monsieur Jean Serret revient en séance.

Point 7 Budget Supplémentaire 2019

Monsieur Robert Arnaud donne la parole à Madame Cathy Houfek pour présenter son dernier Budget Supplémentaire.



Elle remercie Madame Magalie Vieux-Melchior pour la mise en page de ces documents. Elle rappelle que le 1^{er} BP du SAVD (syndicat d'aménagement du Val de Drôme) en 1979 s'élevait à 120 000 F, soit environ 18 000 € ! Le 1^{er} excédent du compte administratif 1979 d'un montant de 53 000 F, soit 9 000 € environ a constitué le 1^{er} fonds de roulement !

Budget général

En fonctionnement

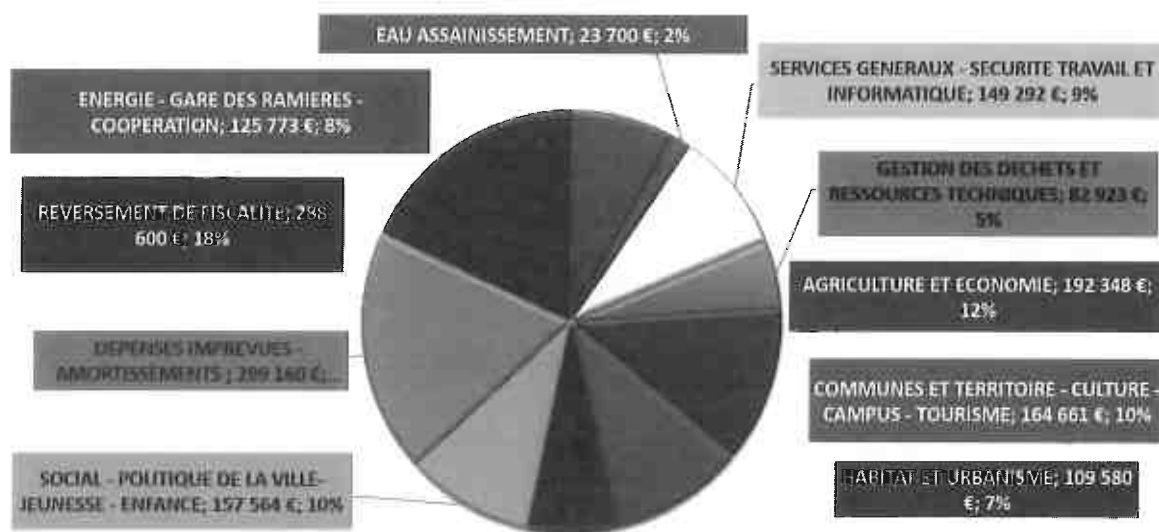
Madame Cathy Houfek rappelle, pour mémoire, que lors de l'élaboration du BP 2019, 1 076 752 € d'actions avaient été non inscrites (mises en attente).

Pour le budget supplémentaire,

- En dépenses
 - o 814 240 € d'actions reportées sont proposées (entre le BP et le BS, des économies ont été réalisées)
 - o 480 201 € de nouvelles actions
 - o 299 160 € d'amortissement et de dépenses imprévues
- En recettes :
 - o 595 969 € de recettes nouvelles et reportées car liées à des actions reportées
 - 80 691 € subventions des partenaires
 - 110 000 € entretien espaces verts des parcs (valorisation du travail de l'équipe patrimoine)
 - 22 273 € supplément taxe séjour
 - 383 005 € de fiscalité et DGF supplémentaires (notification par rapport à l'estimation pour le BP)

Soit un besoin global en fonctionnement de 997 632 €

Répartition des actions proposées au Budget Supplémentaire (1 593 601 €)



Le besoin global supplémentaire en fonctionnement s'élève à 997 632 € (1 593 601 € de dépenses auxquelles se soustraient 595 969 € de recettes provenant de :

- produit supplémentaire : 433 868 € (dont Gemapi)
- Produits subventions : 80 691 €
- Taxe de séjour : 22 273 €
- Produit supplémentaire de TEOM : 59 137 €

A ces 997 632 € de besoin pour des actions complémentaires s'ajoutent :

- une subvention d'équilibre pour le budget Bâtiment de 774 955 €
- Le virement à la section d'investissement de 341 422 €
- L'affectation du résultat à la section d'investissement pour 895 000 €

Soit une reprise sur les excédents antérieurs reportés de 3 009 010 €



En investissement

Reste à réaliser pour 1 252 548 €
Nouvelles opérations pour 1 487 192 € dont :
- 846 415 d'écritures d'ordre
- 640 777 € d'opérations réelles

(dont 2 cessions de patrimoine à l'€ symbolique à 2 communes qui représentent tout de même un coût pour la CCVD).

A ces 1 487 192 € de nouvelles opérations, se soustraient 1 609 850 € de recettes dont 1 340 661€ d'emprunt

Ainsi le solde est de 210 769 € auquel s'ajoutent 1 447 191,48 de déficit 2018 reporté.

Le besoin global en investissement est de 1 236 422 €, couvert par :

- L'affectation du résultat 2018 pour 895 000 €
- Le virement de la section de fonctionnement pour 341 422 €

Budget annexe bâtiments

En fonctionnement

Le besoin en dépenses est de 815 825 € dont :

- Le Campus pour 19 950 €
- La chaufferie de l'Ecosite pour 4 200 €
- Les amortissements pour 75 670 €
- Le déficit antérieur reporté de 716 005,38 €

Couvert par :

- Une subvention du budget principal pour 774 955.38 €
- Amortissements pour 40 870 €

En investissement

Les dépenses – 664 825.37 € - sont des restes à réaliser uniquement :

- Pôle bio pour 3 741 €
- Transe Express pour 2 603.91 €
- Bâtiment relais de Grâne pour 645 466.46 €
- Campus pour 13 014 €

Couvertes par :

- Des excédents antérieurs pour 858 959.40 €

Budget annexe ZAE

En fonctionnement

Le besoin en dépenses est de 2 902 687 € dont :

- Dépôt garantie annulé 4 477 €
- Taxe aménagement Grâne 7 299 €
- Intérêts emprunt 20 000 €
- Variation stocks 2 720 000 €
- Report déficit antérieur de fonctionnement 150 911 €

Couvert par :

- Une vente de terrain Parc confluence 2 700 000 €
- Variation de stocks 51 776 €
- Subvention Région 150 911 €

En investissement

Les dépenses s'élèvent à 2 700 000 € :

- Charges transférées 31 776 €
- Remboursement emprunt 1 500 638.08 €
- Report déficit antérieur d'investissement 1 167 585.92 €

Couvertes par :



- Charges transférées

2 700 000 €

Equilibre global des Budgets Supplémentaires

	Dépenses	Recettes	Bilan	Reports antérieurs
Fonctionnement	8 564 773	4 204 482	- 1 097 093	4 360 291
Investissement	5 211 785	6 967 603	1 984 752	- 1 755 818
Total	13 776 558	11 172 085	887 659	2 604 473

Le Conseil :

- décide d'adopter les budgets supplémentaires 2019 des budgets principal et annexes de la Communauté de Communes du Val de Drôme, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus présentés

III – PETITE ENFANCE

Point 8 EAJE : modification du règlement de fonctionnement

Monsieur Olivier Bernard rappelle que la communauté de communes du Val de Drôme a voté par délibération du conseil communautaire du 22 juin 2011 l'approbation d'un règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des structures petite enfance dont elle assure la gestion.

Ce règlement de fonctionnement définit les modalités d'accueil des enfants, tant sur le plan administratif, pédagogique ou encore de la santé. Des modifications de ce règlement ont été validées par le Conseil Communautaire de façon régulière.

Au vu des évolutions de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté de Communes du Val de Drôme, des contraintes rappelées par la CAF lors des différents contrôles, certaines informations contenues dans ce règlement doivent être modifiées, précisées ou encore réordonnées, ce qui a pour conséquence sa réactualisation.

Il n'y a pas de modification majeure de ce règlement.

Néanmoins, parmi ces modifications il peut être relevé :

- Le tarif concernant l'accueil des enfants placés en famille d'accueil est le tarif moyen (montant total des participations familiales de l'exercice précédent divisé par le nombre total d'heures facturées).
- La participation au programme Filoué de la CNAF : afin d'évaluer l'action de la branche famille et d'adapter au mieux son offre de service aux besoins des publics, la Cnaf (Caisse Nationale d'Allocation Familiale) met en place pour les gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant un Fichier Localisé des Usagés appelé « Filoué » à finalité purement statistique. Pour ce faire, dès la signature du contrat, la CCVD transmet directement à la Cnaf via un site sécurisé et anonymisé quelques données du public accueilli à savoir : les caractéristiques démographiques des familles, les prestations reçues, le lieu de résidence, l'articulation avec les autres modes d'accueil, etc.

Ce nouveau règlement sera applicable à compter du 1er août 2019.

Monsieur Loïc Morel est réticent quant à ce programme qui récupère des données soit disant à des fins statistiques.

Monsieur Olivier Bernard précise qu'il convient de maintenir de bonnes relations avec la CAF, bien qu'effectivement, la transmission de données à des fins statistiques puisse poser question.



Monsieur Jean Serret rappelle que la CAF est jusqu'à ce jour conciliante sur le fait que la CCVD ne fournisse ni couches ni repas dans les EAJE. Une réflexion est engagée sur la fourniture des repas qui sera certainement différée encore quelques temps.

Le Conseil :
approuve l'exposé du Président,
approuve le règlement de fonctionnement ainsi modifié,
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et
financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

IV – ENVIRONNEMENT

Point 9 Dignes du territoire : demande de concession par la CNR (Compagnie nationale du Rhône)

Monsieur Jean Serret rappelle que, dans le cadre de l'avenant au contrat de concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône détenue par la Compagnie nationale du Rhône, qui arrive à échéance en 2023, la CCVD, en concertation avec les autres collectivités, souhaite exprimer son point de vue.

Une réunion au sujet de la prolongation jusqu'en 2041 de la concession à la CNR a eu lieu en présence de l'Etat (DREAL), des élus drômois et ardéchois concernés, de la CNR. A cette occasion, les élus ont fait part, unanimement, de leurs requêtes qui seront rapportées dans le cahier du grand débat public.

Au motif que l'Etat concède de nombreux biens communs (barrages, aéroport de Paris, ...), cela pourrait s'appliquer à la rivière, d'autant qu'une partie du lit de la rivière Drôme est déjà concédée à la CNR, les élus des Communauté de Communes, des communes, des syndicats concernés expriment, d'un commun accord, les trois souhaits suivants :

1. La prolongation effective du contrat de concession de la CNR
2. L'extension à cette occasion, du périmètre de concession sur le secteur de la Rivière Drôme jusqu'au pont de la RN7 (« commando Henri Faure »)
3. Et l'intégration dans l'avenant de concession, d'un programme de renforcement des digues de Livron-sur Drôme et Loriol-sur-Drôme.

En effet, le domaine concédé de la CNR sur la rivière Drôme est actuellement d'environ 2 kilomètres. Cependant les digues protégeant les communes de Livron-sur Drôme et Loriol sur Drôme, situées en amont du domaine de la CNR présentent des fragilités impliquant directement les digues du Rhône.

Ainsi, les modélisations de la vulnérabilité actuelle des digues de Loriol, montrent des scénarii de ruptures probables en cas de crue de la rivière Drôme. Celles-ci pourraient impacter la digue du Rhône depuis les terres, par la pression et l'érosion exercées à l'arrière des ouvrages sur les communes de Loriol et du Pouzin.

Par ailleurs, le renforcement de la digue de Loriol et sa surélévation conduiraient à la fragilisation concomitante et à la surverse sur la digue de Livron.

C'est pourquoi, les élus demandent le renforcement de l'ensemble de ce secteur endigué par l'extension du périmètre concédé à la CNR sur la Drôme depuis la confluence jusqu'au pont « commando Henri Faure » à Livron. Cette extension du périmètre concédé à la CNR sur la Drôme doit être perçue comme une première demande.

En effet, les élus expriment la demande de concéder le domaine public de la Drôme et du Bez au Syndicat Mixte de la rivière Drôme et de ses affluents « SMRD » et travaillent en ce sens, à la préfiguration d'un EPIC. Les trois intercommunalités de la vallée de la Drôme (CCVD, CCCPS, CCD) sont fédérées au sein du SMRD.

1 - La rivière Drôme est une rivière domaniale, depuis Die, dont une section de la confluence jusqu'au seuil dit « CNR » sur les communes, au nord de Livron-sur-Drôme et au Sud de Loriol-sur-Drôme.

Les communes de Livron et Loriol comptent respectivement 9 239 et 6 648 habitants.

Le linéaire de la rivière sur ces communes est d'environ 10 km dont 2.18 km en domaines concédé à la CNR.



2 - La quasi-totalité du linéaire de la Drôme sur les communes de Livron et Loriol-sur-Drôme est endigué.

La rivière est traversée depuis la confluence, par des ouvrages d'art de la plus haute importance pour la région, successivement :

- Le pont de l'Autroroute A7
- Le pont de la ligne SNCF
- Le pont de la Nationale 7

MODELISATION DE RUPTURES DE DIGUES ENTRE LE DOMAINE ACTUEL DE LA CNR ET LE PONT DE LA RN7

Classes des hauteurs d'eau (m)

0 - 0.5 m
0.5 - 1 m
1 - 2 m
supérieur à 2 m

Secteur de rupture de la digue de Loriol entre le pont de la RN7 et celui de la voie SNCF



a - Scenarior de rupture dans le secteur Amont de Loriol, juste en aval de la N7 :

- Hauteurs d'eau et pression à l'arrière de la digue du Rhône sur la commune de Loriol

Copie extrait de vidéo de modélisation dynamique produite par la SMRD



Secteur de rupture de la digue de Loriol entre le pont de la voie SNCF et celui de l'autoroute



b - Scenario de rupture dans le secteur médian de Loriol, entre le pont de la voie SNCF et celui de l'autoroute :

- Hauteurs d'eau et pression à l'arrière de la digue du Rhône sur la commune de Loriol sur Drôme et Le Pouzin

Copie extrait de vidéo de modélisation dynamique produite par la SMRD

Secteur de rupture de la digue de Loriol entre le piège à graviers CNR et pont de l'autoroute



c - Scenario de rupture dans le secteur aval de Loriol, juste en aval du pont de l'Autoroute :

- Hauteurs d'eau et pression à l'arrière de la digue du Rhône sur la commune de Loriol sur Drôme et Le Pouzin

Copie extrait de vidéo de modélisation dynamique produite par la SMRD

Monsieur Jean Serret propose que la rivière Drôme domaniale soit rétrocédée au SMRD afin que la concession reste dans le territoire dans le cadre de la Gemapi. Il fait part de la position de l'Etat à ces propositions : en déniait le point de vue collectif des élus, il dénigre de nombreuses années de travail passées à pacifier le territoire, faire de la rivière Drôme un levier de développement économique et touristique.

Monsieur Claude Aurias fait part de la présence, à cette réunion, de la Présidente nationale de la CNR, très à l'écoute. Les élus ont pu exprimer leurs attentes lors d'un débat très sain, mais ont ressenti un manque total de considération de la part de la DREAL. Cependant, l'essentiel est que tout sera retranscrit dans le compte-rendu. Le message est passé.

Monsieur Pierre Lespets précise que la DREAL a rappelé que la CNR n'a pas compétence dans le domaine des PPRI et des inondations. Toutefois, le rapporteur du débat fera remonter dans son rapport les demandes unanimes de tous les élus. Depuis cette réunion, la DREAL est venue inspecter les digues et a été saisie par la CNR pour travailler sur une reprise possible des digues de Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme et Le Pouzin, consciente des conclusions de l'étude de danger. Les interventions des élus ne sont donc pas restées lettre morte. Toutes les collectivités vont prendre la même délibération afin de conforter leur position. Malgré tout, il reste relativement optimiste sur l'issue des négociations.



Le Conseil :

- *approuve l'exposé du Président*
- *confirme les 3 souhaits de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, dans le cadre de l'avenant de prolongation jusqu'en 2041 du contrat de concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône détenue par la Compagnie nationale du Rhône :*
 1. *La prolongation effective du contrat de concession de la CNR*
 2. *L'extension à cette occasion, du périmètre de concession sur le secteur de la Rivière Drôme jusqu'au pont « commando Henri Faure »*
 3. *Et l'intégration dans l'avenant de concession, d'un programme de renforcement des digues de Livron-sur Drôme et Loriol-sur-Drôme.*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

V – HABITAT - URBANISME

Point 10 Mirmande : bilan de concertation et arrêt du PLU

Monsieur Jacques Fayollet indique que la commune de Mirmande a sollicité la CCVD par délibération, en date du 7 juillet 2017 pour achever les procédures en cours relatives à l'évolution de son document d'urbanisme communal et s'est engagée à répondre aux conditions suspensives demandées.

Il rappelle les différentes phases de la procédure d'élaboration du PLU

Il présente les modalités de la concertation fixées par la délibération de prescription et celles selon lesquelles elle s'est déroulée, ainsi que le bilan de cette concertation, et l'exposé du bilan,

Il rappelle que le PLU est soumis à évaluation environnementale et que le projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Bilan de la concertation :

La concertation avec la population, les personnes publiques associées, les communes limitrophes s'est faite tout au long du processus d'élaboration.

La concertation s'est déroulée pendant toute la durée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle a débuté le jour de la parution de la publicité de la délibération et s'est terminée le jour de la présente délibération portant sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les dispositions prises étaient les suivantes :

- Affichage de toutes les délibérations relatives à l'élaboration du PLU pendant toute la durée des études nécessaires
- Mise à disposition, depuis 4 décembre 2015 aux heures d'ouverture de la mairie, d'un registre pour le recueil des avis et des observations du public. Le registre étant commun avec la transformation de la ZPPAUP en AVAP. Les remarques inscrites au registre ont été étudiées par le comité de pilotage du PLU.
- Mise en ligne sur les sites de la commune et de la Communauté de Communes du Val de Drôme ;
- Mise en ligne d'un site internet dédié : <http://mirmande-plu-avap.ovh>
- 2 panneaux d'information affichés en Mairie.
- Organisation de 4 réunions publiques :
 - o 25 novembre 2016
 - o 2 février 2017



- 23 juin 2017
- 02 mai 2019
- Diffusion d'informations dans le magazine municipal :
 - Bulletin dédié, fin 2016
 - Article dans le bulletin de fin 2017
 - Article dans le bulletin de fin 2018
 - La commune n'a pas pu sortir 3 numéros annuellement
- Articles dans la presse locale :
 - Le Dauphiné Libéré : 02 décembre 2016
 - Le Dauphiné Libéré : 21 janvier 2017
 - Le Dauphiné Libéré : 09 février 2017
 -

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- L'organisation de 4 réunions publiques minimum dont l'échéance sera définie en fonction de l'avancement de l'étude ;
- La mise à disposition d'un cahier de concertation en Mairie aux horaires habituels d'ouvertures ;
- Rendez-vous possibles avec le Maire et participation aux permanences mensuelles des élus.

Aucun point n'a été relevé lors de la concertation auprès des habitants.

Monsieur Benoit Maclin précise que 3 ans ont été nécessaires pour élaborer ce PLU avec un résultat tout de même un peu décevant mais qui préserve l'essentiel. Un consensus a été trouvé avec l'Etat, malgré de fortes dissensions au préalable. Il remercie les services et Monsieur Jacques Fayollet pour leur soutien.

Le Conseil :

- *Considère comme favorable le bilan de concertation présenté.*
- *Arrête le projet de PLU tel qu'il a été présenté*
- *Soumet pour avis le projet de PLU :*
 - + *Aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L153-11, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.*
 - + *Aux communes limitrophes et aux EPCI qui ont demandé à être consultés sur ce projet.*
 - + *Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.*
- *Conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le dossier du projet PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.*
- *Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois*

Point 11 Livron-sur-Drôme : avenant à la convention organisant les modalités d'achèvement par la CCVD d'une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (INFORMATION)

Monsieur Jacques Fayollet informe de la conclusion d'un avenant est conclu entre la CCVD et la commune de Livron-sur-Drôme pour le marché public d'assistance et de conseil à la révision du PLU et de la ZPPAUP conclu le 15 juin 2016 entre la Commune de LIVRON et le bureau d'études VIDAL Consultants et qui est achevé depuis le 28 juin 2018.

Le PLU et la ZPPAUP de la commune de LIVRON sont en cours de révision mais le marché conclu entre la commune de LIVRON et VIDAL Consultant étant terminé et dans l'attente de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes du Val de Drôme doit finaliser ces travaux.



L'article L 153-9 du Code de l'Urbanisme prévoit que l'EPCI *se substitue de plein droit à la commune (...) dans tous les actes et délibérations afférent à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou de transfert de la compétence.* »

Par délibération du 11 mai 2017, le Conseil Communautaire de la CCVD, a décidé de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L 153-9 du code l'urbanisme et de poursuivre l'évolution du PLU engagée par certaines communes membres sous quatre conditions remplies par la Commune de LIVRON, laquelle avait sollicité la CCVD sur le fondement de l'article L 153.9 du code de l'urbanisme.

Deux conventions ont été conclues le 29 novembre 2017 entre la CCVD et la Commune de Livron pour l'achèvement de la procédure de révision du PLU et de la ZPPAUP

Il en rappelle les principaux termes :

- Article 1 : la commune de LIVRON approuve le lancement par la CCVD d'un marché pour poursuivre et finaliser l'exécution de la mission d'assistance à la révision du PLU et de la ZPPAUP de la commune de LIVRON
- Article 2 : conformément à l'article 3 de la convention de partenariat entre la CCVD et la commune de LIVRON en date du 29 novembre 2017, la commune s'engage à supporter l'intégralité des frais liés à ce futur marché ainsi que les éventuelles majorations de coût qui pourraient être constatées par voie d'avenant au marché.

Monsieur Guillaume Venel ajoute que des études supplémentaires ont été nécessaires ce qui retarde la réalisation du PLU.

Point 12 Service commun mutualisé en urbanisme : modification de l'annexe 7 à la convention cadre de mutualisation des services du Val de Drôme

Le Vice-Président rappelle,

- le Conseil Communautaire de la CCVD a créé en 2012 le service commun en urbanisme
- Depuis 2016, le fonctionnement du service commun est précisé dans une annexe à la convention cadre de mutualisation de services.
- Pour l'urbanisme, l'annexe 7 détaille le fonctionnement du service commun

L'absence d'un des agents du service urbanisme, depuis le mois de novembre 2018, a entraîné un retard conséquent du travail du service.

Pour pallier à cette absence, la commune de Saoû propose de mettre à disposition sa secrétaire de mairie en renfort du service à raison de 7 h par semaine soit 0.2 ETP du 1er juillet au 31 décembre 2019.

L'agent ayant le statut de rédacteur, catégorie B, la CCVD remboursera à la commune de Saoû, le nombre d'heures effectuées selon le tarif de 23,76 euros par heure. Ce tarif correspond aux tarifs de mutualisation des services approuvés en décembre 2015 par le conseil communautaire.

Le remboursement sera déduit des actes d'instruction facturés à la commune. Il interviendra en année n+1, soit en 2020.

Pour ce faire, il convient de modifier l'annexe 7 de la convention de mutualisation. Un exemplaire modifié est distribué à l'assemblée.

Monsieur le Vice-Président en résume les principaux termes.

Le Conseil :

- *approuve la mise à disposition de l'agent de la commune de Saoû pour l'exercice d'une mission de renfort du service commun de l'urbanisme du 1er juillet au 31 décembre 2019 ;*
- *approuve que les frais afférents à cette mission seront comptabilisés et facturés au tarif validé par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 ;*



- approuve la modification de l'annexe 7 de la convention de mutualisation des services avec la commune de Saoû ;
- autorise le président à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

- Inauguration du Parc Confluence

Monsieur Jean Serret indique que cette inauguration se tiendra le 5 juillet à 11h30, sur place. En cas de mauvais temps, la salle Simone Signoret est mise à disposition en mairie de Livron-sur-Drôme.

- Départ en retraite de Madame Cathy Houfek

Monsieur Jean Serret informe du départ en retraite de Madame Cathy Houfek au 1/11/2019, mais qui quittera ses fonctions au 1/7/19, après 40 ans de services.

C'était donc son dernier compte administratif et son dernier Budget Supplémentaire.

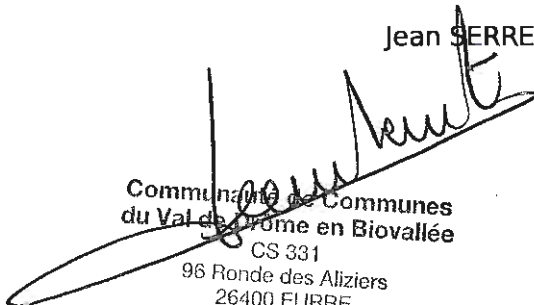
C'est avec beaucoup d'émotion qu'il la remercie pour tout le travail accompli, en toute confiance toutes ces années. Elle a été une précieuse collaboratrice à laquelle il souhaite une longue et heureuse retraite.

La séance est levée vers 21 h.

Fait à Eurre, le 28 juin 2019

Le Président,

Jean SERRET



Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Aliziers
26400 EURRE
Tél 04 75 25 43 82 – mail ccvd@val-de-drome.com

